### Note de service

**DESTINATAIRES:** Gestionnaires de personnel en soins infirmiers

**EXPÉDITEUR**: Chantale Séguin, conseillère cadre en soins infirmiers

**DATE:** 27 mars 2020

OBJET: RETOUR À LA PROFESSION INFIRMIÈRE EN LIEN AVEC LA

COVID-19

Pour les personnes qui souhaitent effectuer un retour à la profession, il y a deux modalités :

1- Soumettre sa candidature auprès du MSSS en complétant le formulaire en ligne https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx

2- Contacter directement les ressources humaines au 1-866-963-2777 poste 22683 ou par courriel :

https://cissslaurentides.cvmanager.com/cvm5/displaydetail.aspx?tn=jobs&mode=view&recid=3097&lang=f&region=qc&tp1=jobdetail&preview=yes

Une liste des candidatures reçues au MSSS est acheminée de façon périodique au directeur des ressources humaines qui procède ensuite à la sélection des candidatures.

Les candidates retenues font leur démarche auprès de l'OIIQ pour pouvoir exercer de nouveau selon trois (3) situations possibles en fonction de critères. Elles peuvent selon leur profil :

- Se réinscrire au Tableau avec un plein droit d'exercice
- Obtenir une autorisation spéciale d'état d'urgence sanitaire (Pas membre de l'Ordre et aucune assurance responsabilité professionnelle)
- Se réinscrire au Tableau (sans frais) pour des activités liées au COVID seulement

Un schéma en pièce jointe, vient préciser les particularités pour chacune des situations.

La liste des personnes détenant une autorisation spéciale est disponible sur le site de l'OIIQ :

https://www.oiiq.org/documents/20147/1306063/oiiq-covid19-liste-delivrance-autorisation-24-mars.pdf

CS/

p.j.

Schéma des trois types de situation- Retour à la profession infirmière en lien avec COVID-19

LE CISSS DES LAURENTIDES complice de votre santé



### **SITUATION 1**

# Personne de moins de 70 ans ET n'étant plus membre de l'OIIQ depuis moins (<) de 5 ans

Candidatures au MSSS  $\rightarrow$  Établissements choisissent  $\rightarrow$  candidate retenue fait ses démarches auprès de l'OIIQ  $\rightarrow$ Vérification de chaque dossier

# SITUATION 1a A fait au moins 500 heures au cours des 4 dernières années Peut se réinscrire au tableau (Remboursement cotisation si répond aux critères) Plein droit d'exercice

### **SITUATION 1b**

N'a pas fait 500 heures au cours des 4 dernières années

### AUTORISATION SPÉCIALE

- **♣ Pas** membre de l'Ordre (Φ frais)
- ♣ Plein droit d'exercice (Peut faire toutes les activités prof)
- **U**tilise le titre d'infirmière

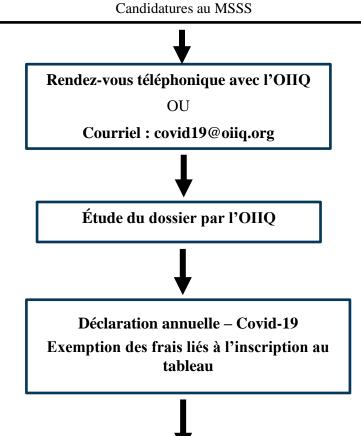


## Sous la responsabilité professionnelle de l'établissement

- Aucune assurance responsabilité professionnelle
- CISSS répond financièrement si une faute est commise

### **SITUATION 2**

Personne de moins de 70 ans ET n'étant plus membre de l'OIIQ depuis plus (>) de 5 ans N'a pas fait 500 heures au cours des 4 dernières années



Est limitée aux activités d'évaluation, d'enseignement et de conseils liées au COVID, et ce, après avoir reçu la formation

\*\*Ne peut pas décider d'initier une ordonnance collective et ne peut pas faire un test de dépistage par écouvillonnage\*\*